



HAL
open science

Démarches de stratégies paysagères, exemples en région Ile-de-France

Bertrand Folléa

► **To cite this version:**

Bertrand Folléa. Démarches de stratégies paysagères, exemples en région Ile-de-France. 2018, 10.25580/igp.2018.0028 . hal-04680574

HAL Id: hal-04680574

<https://hal.science/hal-04680574>

Submitted on 28 Aug 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Séminaire

Les paysages du Grand Paris

Jeudi 20 décembre 2018 : 9h-13h30

Ecole nationale supérieure d'architecture Paris Belleville

<https://www.inventerlegrandparis.fr/link/?id=588>

Démarches de stratégies paysagères, exemples en région Ile-de-France

par Bertrand Folléa

Résumé

Et si, en étant consubstantiellement marginale, l'approche paysagère prenait un caractère paradoxalement central? C'est la perspective que nous essaierons de tracer, en nous appuyant sur des expériences vécues en Ile-de-France depuis près de trente ans et liées à la planification. En étant par essence relationnel, le paysage s'intéresse davantage aux coutures, aux franges et aux limites qu'aux espaces eux-mêmes. Ce tropisme vers les interfaces, lieux de transitions douces ou violentes, de coutures ou de coupures, exige une attention aux usages et aux fonctionnements humains et écologiques, au paysage vivant, réel, vécu et perçu dans sa réalité physique, pour examiner les possibilités et impossibilités de passages, de franchissements et de liaisons. La démarche paysagère en faveur de la planification ne s'arrête pas à ces lignes de contacts. Mais en leur donnant sens et épaisseur, elle met la marge au centre et révolutionne l'art de dessiner en plan l'avenir d'un territoire. L'échelle régionale pour le SDRIF et l'échelle départementale pour les Hauts-de-Seine, vécues dans les années 1990, ont posé les bases de cette conceptualisation. Les expériences départementales dans le Val-de-Marne, l'Essonne, les Yvelines, puis l'échelle intercommunale par les plans de paysage, ont permis de développer et préciser les positions. Ces expériences seront évoquées pour mettre en évidence les apports décalés, singuliers et peut-être innovants de la démarche paysagère pour la planification.

Consultez l'article en ligne

<https://www.inventerlegrandparis.fr/link/?id=622>

DOI

10.25580/IGP.2018.0028

De la marge au centre

Cette invitation a été l'occasion de remonter à mon activité depuis les années 1990, à partir desquelles l'agence Folléa-Gautier a commencé à travailler sur la région Île-de-France : à l'échelle régionale (avec Jacques Sgard en 1995) et à des échelles départementales (Hauts-de-Seine, Val-de-Marne).

L'oxymore fertile de la planification paysagère

À l'échelle d'un territoire, le grand défi d'une approche paysagère est de parvenir à intégrer la dimension sensible dans la planification. Or cela n'a rien d'évident. L'approche paysagère, par définition, reste liée au territoire tel que perçu par les populations, alors que la planification, en prenant le point de vue de Sirius, s'en détache. La planification paysagère est un oxymore. Pour résoudre cette contradiction, je n'ai jamais trouvé mieux que d'effectuer des allers – retours entre la pratique et la théorie. J'entends par pratique une approche très concrète du paysage, avec les yeux à un mètre cinquante du sol et les pieds sur terre, même en ayant des sujets aussi vastes qu'un département, voire une région. Et j'entends par théorie sans sens grec premier : la contemplation, cette espèce de point de vue que l'on prend en se situant au-dessus du territoire, perché à quelques centaines ou milliers de mètres d'altitude pour arriver à embrasser le territoire de façon globale et à le concevoir en plan. La méthode (*méta odos* : avec le chemin) que constitue ces allers et retours incessants entre pratique et théorie, terrain et carte, réalité sensible et réalité intelligible, intuition et conception, observation et dessin, terre et ciel, est infiniment féconde. Les idées se tissent et se consolident précisément par ce travail en navettes. Mais non pas les idées idéologisantes : les idées réalisantes, et c'est probablement là l'apport essentiel du paysage à la planification. Grâce à cette démarche, paradoxalement, la théorie est une mise à plat de la pratique, et la pratique est une mise en perspective de la théorie. Au final, on présente toujours le résultat sous une forme cartographique, alors même qu'il est totalement construit par une approche de terrain attentivement et finement parcouru, et que le véritable résultat n'est pas dans le plan, mais dans le retour au réel et à la transformation ou à la gestion juste et pertinente des cadres de vie.

Connaissance et action – Les atlas de paysage

Les discussions autour des atlas de paysage sont révélatrices de cette permanence de notre modèle de pensée rationalisant, distinguant obstinément théorie et pratique, connaissance et action. Un débat existe pour savoir si les atlas de paysage doivent aller jusqu'à des propositions ou rester des documents de connaissance. Or cette séparation entre connaissance et action est artificielle, plus diplomatique-politique (les champs respectifs de compétences entre Etat et collectivités) que pragmatique. En matière de paysage on ne connaît que pour mieux agir. Les atlas doivent donc tendre tous les fils possibles entre connaissance et action. Ceux que nous avons réalisés sont organisés avec un chapitre sur l'**organisation des paysages** vue à partir de l'échelle sensible, en cherchant à voir ce qui se passe quand on circule et que l'on parcourt l'ensemble de ce territoire. Cela permet de construire progressivement la perception des unités de paysage, elles-mêmes tenues à l'intérieur des grands ensembles de paysage renvoyant davantage à l'échelle proprement géographique. On cherche ensuite l'explication de cette diversité. Elle se découvre dans les **fondements** qui peuvent être d'ordre naturel ou culturel, géographique ou historique. Les fondements plutôt immatériels s'intéressent à la manière dont ces paysages sont perçus, représentés, vécus au quotidien par les habitants. Pour chaque unité, il s'agit alors d'apporter de la connaissance et de la reconnaissance, puis, pour le territoire étudié, une identification illustrée des **processus de transformation** et des enjeux soulevés : va-t-on dans le sens des caractéristiques des paysages identifiés ou plutôt à contre-sens ? S'agit-il d'opportunités de nouvelles créations, ou de risques, ou encore de problèmes déjà avérés ? C'est la construction d'un regard critique partagé qui permet de déboucher vers des pistes d'**enjeux/orientations**, jusqu'à des recommandations qui n'ont d'autre but que d'enrichir la culture partagée de l'action, sans caractère prescriptif ni prétention exhaustive. [Voir Fig. 1]

Etudes de planification paysagère

Les études de planification paysagère de l'Île-de-France menées dans les années 1990 offrent l'occasion d'illustrer comment l'approche paysagère enrichit l'urbanisme réglementaire et, au-delà, opérationnel. Le premier élément qui ressort est une remise en cause de la perception que pouvait avoir la Région ou l'Etat sur la réalité de ces grands paysages et sur leur organisation à l'échelle de la région. On constate que Paris, dans le Bassin parisien, occupe une position centrale ; comme le Bassin parisien nous renvoie très loin, on a effectivement une capitale dans une position centrée sur toute la moitié nord du pays. On pourrait interpréter cette centralité comme le résultat du jacobinisme historique de la France, notamment dans son système de planification ; mais on peut aussi constater, d'un point de vue géologique, une centralité qui fait que la ville de Paris se trouve à la croisée de grandes entités géographiques (Beauce, Brie, Plaine de France et Vexin Français). À ce système convergeant se surajoute le fonctionnement de l'eau qui vient toujours perturber ces grandes logiques, quel que soit le territoire sur lequel on travaille. L'eau vient enrichir ces organisations de paysages avec des convergences et confluences, notamment de la Seine, de la Marne et de l'Oise. Tout cela finit par dessiner des grandes unités de paysages qui montrent à quel point nous avons un territoire constitué de paysages multiples ; cette diversité-là, il faut la connaître, bien sûr, mais aussi la reconnaître et la partager pour qu'elle puisse inspirer la transformation du territoire. [Voir Fig. 2]

Le but de la planification est le réel, elle amène à transformer la réalité de la vie des gens au quotidien ; si la réalité est composite, il est intéressant de reconnaître cette diversité et de l'analyser. En l'occurrence, ce travail constitue plutôt un travail d'atlas de paysages. L'étude régionale de 1995 avait une visée plus opérationnelle. Lorsque nous avons eu à travailler avec Jacques Sgard sur les paysages régionaux, le SDRIF (Schéma Directeur de la Région Île-de-France) avait été approuvé un an auparavant. Pourquoi la question a-t-elle été posée après l'approbation ? Simplement parce qu'un document d'urbanisme est sans cesse en révision. On se trouvait après une révision, certes, mais avant la suivante. La question qui était posée par le commanditaire (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Île-de-France) partait d'un constat sur le contenu du nouveau SDRIF. Le document distinguait des espaces urbanisés, des espaces urbanisables et des espaces partiellement urbanisables. Comment traduire cette autorisation d'urbanisation par rapport à la question du paysage ? Et que peut apporter comme réponse le paysage à partir de ces grandes logiques cartographiques régionales définies au Schéma directeur ?

Penser et agir par le non bâti

Pour parvenir à répondre, nous nous sommes mis dans une position dynamique. Puisque les paysages bougent, évoluent et se transforment tout le temps, quelle est la nature des transformations que l'on peut observer lorsqu'on est dans l'arpentage, c'est à dire dans la réalité du terrain ? Et comment peut-on le donner à lire en prenant un peu de recul sur une carte ou des photos aériennes ? Les processus de transformation étaient frappants sur les espaces agricoles : si, en région parisienne, les forêts sont très protégées, ce n'est pas le cas des champs, absolument pas perçus comme paysages. Dans les processus d'urbanisation observés, les constructions entourent des espaces cultivés (souvent à la faveur d'une urbanisation linéaire greffée sur une route) qui se retrouvent de plus en plus enclavés, de moins en moins cultivables. Cela entraîne leur digestion progressive par l'urbanisation : nous avons parlé de phagocytage. Le phénomène entraîne des ruptures de

continuités entre espaces ouverts : les écologues parlent de fragmentation du territoire en pensant notamment aux circulations des animaux et des plantes. [Voir Fig. 3]

On constate aussi l'enfermement des lisières forestières et même des forêts dans l'urbanisation. Dans l'étude du Val-de-Marne l'année suivante (1996), on avait parlé non plus de forêts périurbaines, termes employés par l'ONF, mais de villes périforestières. C'est la ville qui est autour des forêts et non plus les forêts autour des villes. Ici aussi cela génère des ruptures de continuité des espaces boisés, notamment par les infrastructures.

Nous avons aussi fait le constat de l'effilochage des franges, c'est-à-dire de limites totalement indéterminées qui génèrent des situations de rebus, de repoussoirs, paradoxales. Les limites des villes sont des arrières de ville alors qu'elles devraient être leurs devantures. Les effets de coupure par les infrastructures génèrent aussi d'énormes dysfonctionnements dans les usages du territoire pour les populations qui y vivent.

On s'est ainsi attaché à l'espace ouvert parce qu'on voit bien qu'il est le parent pauvre dans ce jeu puissant de transformation de l'agglomération parisienne. Et notre travail a consisté à aller porter une attention particulière sur les points de rencontre les plus soumis à la pression. Ce sont les points de pénétration des grands paysages dans l'urbanisation de l'agglomération parisienne. C'est là que nous avons fait du terrain plus détaillé : aux points où la tension est maximale entre l'urbanisation et les grands espaces. On a généré cette carte qui met en couleurs plus intense les secteurs de tension et qui identifie les cadres sur lesquels on a zoomé ensuite.

[Voir Fig. 4]

[Voir Fig. 5]

À partir de cela, le travail débouche sur une projection qui propose, à ces endroits clés, de régler plus précisément ce que le SDRIF a défini de façon globale. C'est le « partiellement urbanisable » identifié au SDRIF qui nous permet de jouer sur la marge de manœuvre dont on dispose entre ce qui va rester inconstructible et ce qui va devenir constructible ; ceci se fait au profit de ces fameux espaces ouverts qui n'avaient pas été vus comme vraiment dignes d'attention auparavant. Et cela se traduit plus globalement comme une synthèse de ces zooms à l'échelle de la région. [Voir Fig. 6]

L'urbanisme en archipel

Dans un article que j'ai écrit pour *Paysage et aménagement* en 1995^[1], j'ai fait un travail de synthèse en reposant la question de la place de ce vide dans l'organisation du développement des villes et des métropoles. Ce qui nous avait vraiment étonnés dans l'analyse des héritages et des réflexions, c'était qu'on avait plaqué sur la région parisienne une perception de protection des paysages fondée sur l'instauration de ceintures. Des ceintures vertes, des couronnes vertes et jaunes, devaient permettre de contenir le développement de la région parisienne. Dans cet article, je pointais là une grave erreur d'échelle. La réalité de terrain montre que le concept de ceinture verte est intéressant à l'échelle de la perception sensible c'est-à-dire à celle du paysage ; mais le placage de ce concept à une échelle de planification abstraite du territoire dans son ensemble devient contre-productif. On risque de faire disparaître des espaces riches et intéressants à l'échelle locale pour mieux faire exister une théorie générale d'espaces agricoles et forestiers renvoyés très loin des lieux de vie des habitants. Il est donc nécessaire d'avoir la possibilité de travailler le développement de la région parisienne sur la reconnaissance localisée des espaces ouverts, ce qui offre évidemment une image plus fractionnée du développement mais plus adaptée à la réalité de l'échelle de vie des gens. Une conception qui raisonne en grande couronne verte à l'échelle de la planification d'un territoire aboutit à une forme de continentalisation du développement urbain. Une conception plus attentive à l'échelle locale prend une forme d'archipel. L'archipel est une figure clé de la planification par le paysage, réintroduisant le sensible et la relation en lieu et place des figures planificatrices théoriques et séparatives. J'ai développé ce concept d'archipel dans les années 1990 quand j'étais conseil de l'Etat en Loire-Atlantique à propos de l'agglomération Nantes-Saint-Nazaire. Il me semblait que le terme agglomération ne reflétait pas du tout la réalité du paysage parce qu'il sous-entendait une coalescence généralisée du territoire alors que, tout au contraire, ce qui nous intéressait était l'espace de respiration entre Nantes et Saint-Nazaire avec évidemment l'estuaire de la Loire. Il fallait donc que ces grands espaces de nature fassent partie de l'armature du développement de l'agglomération Nantes-Saint-Nazaire ce qui nécessitait de savoir réinventer les limites. On est ainsi passé du concept de front urbain, qui avait été employé par Jacques Sgard dans les années 1990, à celui de lisières urbaines. Le terme de front venait instaurer une opposition (frontale) aux espaces agricoles ou naturels alors que tout à l'inverse nous défendions l'idée de pouvoir bénéficier d'un véritable espace de transition ou d'interface, qui assurait la coexistence entre l'espace agricole ou naturel – que l'on souhaitait préserver – et les espaces bâtis que l'on souhaitait développer ou conforter. En termes d'usages, cette épaisseur permettait d'encaisser la coprésence délicate entre les habitants et les milieux agricoles ou naturels, pour réduire les conflits et offrir des espaces accessibles de proximité. C'était une manière de transformer une abstraction – une ligne sur un document d'urbanisme – en un espace. C'était une forme de passage à une réalité plus sensible.

Le paysage comme relation, que j'ai défini dans un article des *Carnets du paysage* de 2011^[2], développe l'idée que le paysage est beaucoup plus dans la relation entre les choses que dans les choses elles-mêmes. Si l'on comprend fondamentalement cela, on va pouvoir aménager et même planifier le territoire différemment. On va s'intéresser à la marge, c'est-à-dire à ce qui est aux confins des centres d'attention des différents champs de l'aménagement, en la mettant au centre de nos attentions^[3]. Ce déplacement du regard vers les lisières, les limites, les frontières ou les interfaces, génère un décalage des regards et construit le partage et le décroisement des champs sectoriels. Ceci renvoie à la question des règles : au moment où j'identifie le paysage comme étant la relation, il va falloir que j'arrive à régler la relation. C'est tout le travail du paysage, en tout cas tel que je le conçois, que ce soit en maîtrise d'œuvre, en programmation ou en planification.

Il est intéressant que les démarches de projets comme les atlas de paysage, les plans de paysage ou les chartes de paysage, renvoient à ces échelles de site et de territoire alors que la maîtrise d'œuvre, qui consiste à transformer physiquement l'espace, directement et opérationnellement par des chantiers, mobilise davantage l'échelle du lieu ou de l'objet. Ces questions d'échelle sont évidemment totalement fondamentales ; il est très important de comprendre qu'au fond il n'y a pas l'échelle de la planification du territoire qui vient régler tout, pour qu'après, à l'échelle très détaillée du trottoir, on puisse régler ce trottoir. Cela ne se passe pas exactement comme cela. Parfois les échelles fonctionnent en coulisses : une grande échelle va porter une plus petite échelle qui va porter une troisième plus petite échelle ; et parfois la petite échelle peut porter la grande, en béquille. On manie en permanence les échelles pour qu'elles s'alimentent les unes les autres. Le projet de paysage, c'est la construction des relations entre tous ces éléments, y compris les relations immatérielles qui peuvent être sensibles, fonctionnelles ou administratives entre les habitants – les acteurs plus globalement – et le territoire. On comprend alors le paysage comme étant au cœur des questions du développement durable, puisqu'il touche à la dimension environnementale bien sûr (les relations écologiques du territoire), mais aussi économique (la relation d'attractivité et de séduction du territoire) et sociale (la relation du bien vivre ensemble). Tout cela m'a permis de construire la figure du territoire archipel, qui a été clairement traduite par Rennes Métropole dans son schéma directeur depuis 2003. Pour moi le territoire archipel est composé de trois éléments fondamentaux : la mer-matrice (qui n'est plus un vide mais qui devient la mer/mère nourricière et le bain qui relie), les îles-villes et les rivages urbains – ces fameuses lisières urbaines -.

[Voir Fig. 7]

[Voir Fig. 8]

Notes et références

- [1] Bertrand Folléa, « La ville régénérée à la source de ses vides », in *P+A*, février 1995.
- [2] Bertrand Folléa, « Le paysage comme relation », in *Carnets du paysage* n° 21, 2011.
- [3] Bertrand Folléa, « La marge au centre », in *Cahiers de l'Ecole de Blois*, n° 15, Mai 2017.

A propos de l'auteur

Bertrand Folléa, paysagiste urbaniste (Agence Folléa-Gautier), Professeur à l'INSA (Département École de la Nature et du Paysage de Blois), Directeur de la Chaire paysage et énergie (ENSP Versailles), Grand prix du Paysage 2016.

Figures et illustrations

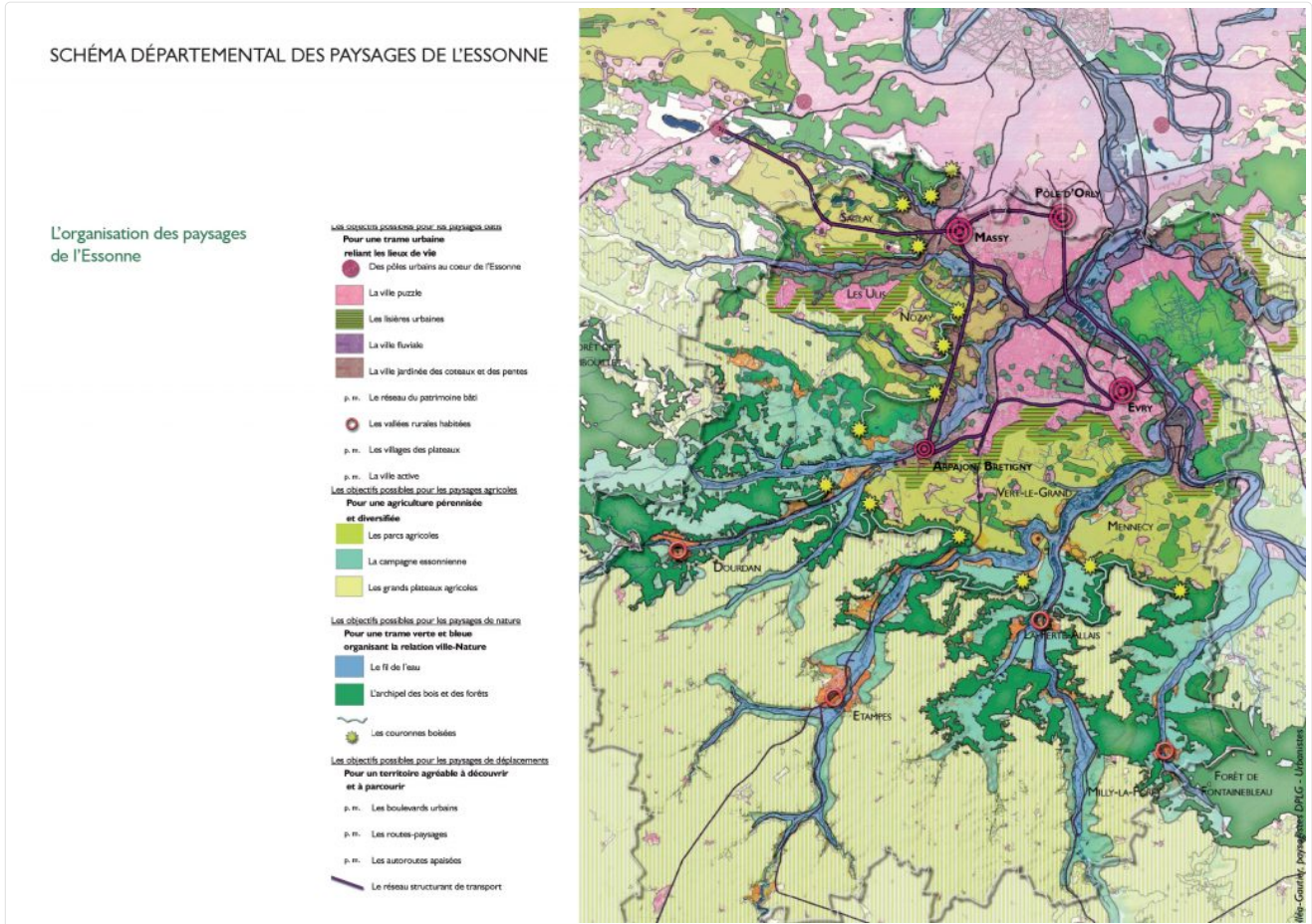


Figure 1 :

La démarche paysagère de l'aménagement du territoire passe souvent par une étape de connaissance sous la forme d'atlas de paysage. Ces outils doivent construire l'articulation avec l'action, qui peut prendre la forme, comme ici pour l'Essonne, d'un schéma proposant les grands enjeux et orientations possibles. Extrait du Schéma départemental des paysages de l'Essonne. Maître d'ouvrage : Conseil Général 91. Maître d'œuvre : agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes, 2010.

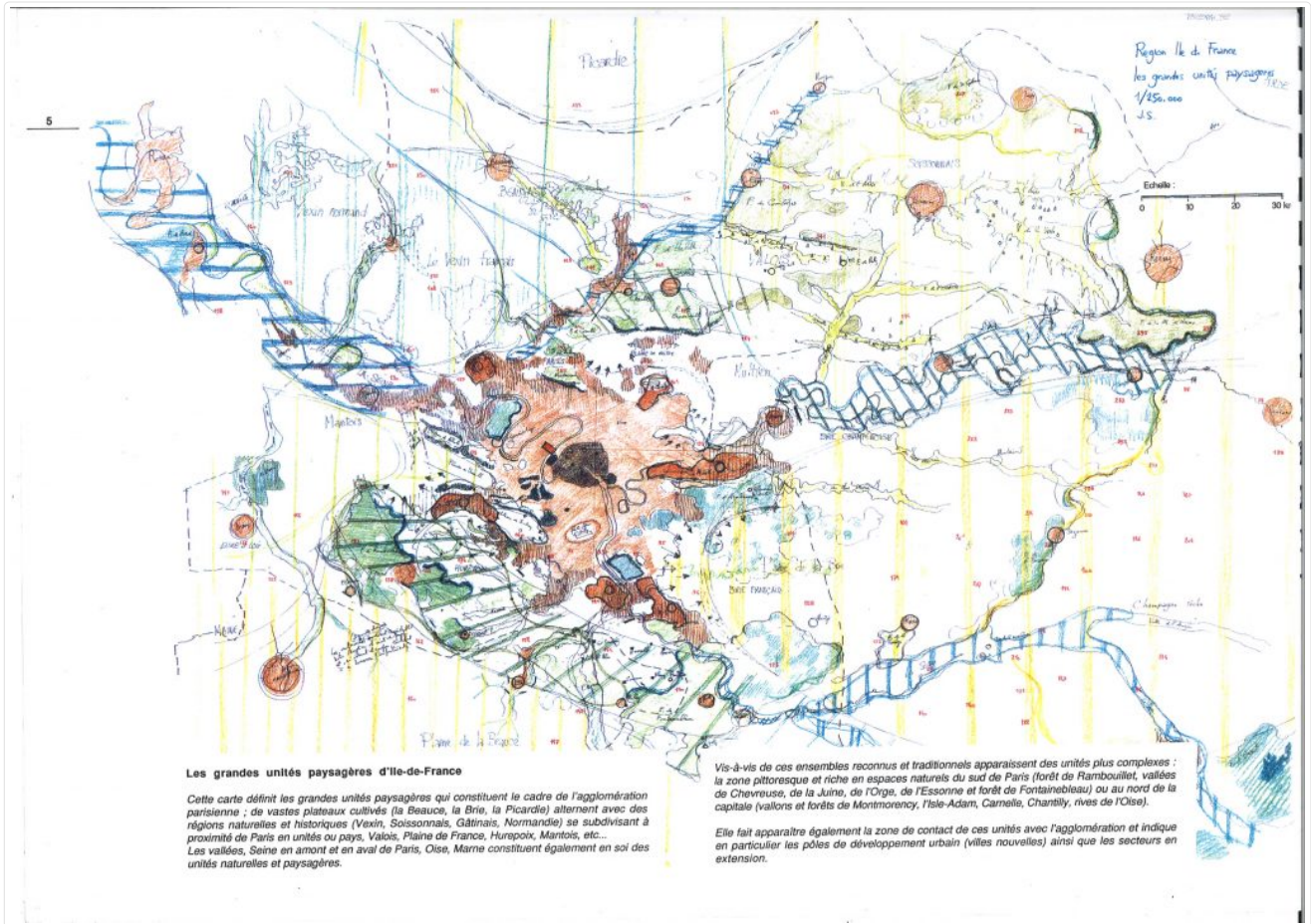


Figure 2 :

Carte des grandes unités paysagères d'Ile-de-France, extraite de l'étude « Les grands paysages d'Ile-de-France : document d'appui aux démarches d'aménagement (Maître d'ouvrage : IAURIF. Maîtres d'œuvre : Jacques Sgard, Bertrand Folléa, Claire Gautier et France Trébuq – Décembre 1995)

• Ruptures de continuité de l'espace ouvert

C'est selon le processus étudié précédemment que les continuités d'espace ouvert et les coulées vertes disparaissent sans qu'on y prenne garde.

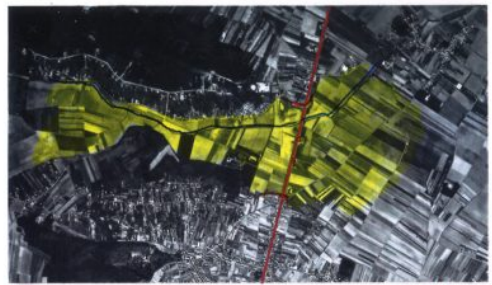
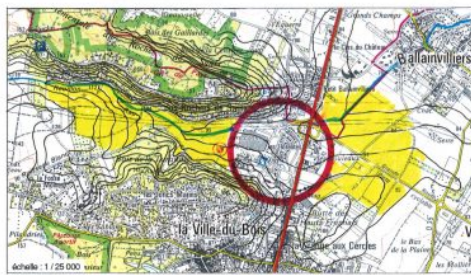
Le problème du maintien des continuités de l'espace ouvert n'est pas apprécié à sa juste importance, sans doute parce que les mécanismes du développement ont une logique qui n'est pas réellement contestée, et qu'on ne se rend pas compte de leur disparition progressive. Pourtant, vis-à-vis du développement de la région parisienne, ils peuvent jouer un rôle important, qui n'est pour l'instant que potentiel.



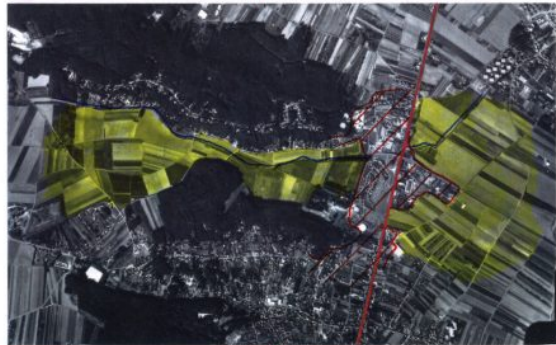
Exemple : le vallon du Rouillon à hauteur de La Ville-du-Bols/Ballainvilliers.

Le long de la RN 20, s'étend sur des kilomètres le décor habituel des entrées de ville. A hauteur de la Grange-aux-Cercles le vallon du Rouillon traverse la RN 20 et il est interrompu par un centre commercial, un lotissement et des terrains bâtis épars. Pris entre la forêt départementale du Rocher de Souix et le bois de la Turquoise, ce vallon encore rural assurait l'ouverture de l'espace, le lien visuel et la communication cisée entre le plateau de Nozay et la plaine d'Epainy-sur-Orge. C'est un exemple parmi beaucoup d'autres du morcellement de l'espace et de la perte d'intérêt que peut subir un vallon potentiellement important dans le cadre du développement de ce secteur.

Les missions aériennes de 1968, 1978 et 1993 montrent clairement le processus de cotillage de cette continuité.



1968



1978



espace ouvert du vallon du Rouillon
RN 20

1993

Figure 3 :

Illustration d'un processus de phagocytage de l'espace ouvert agricole. Extrait de l'étude « Les grands paysages d'Ile-de-France : document d'appui aux démarches d'aménagement (Maître d'ouvrage : IAURIF. Maîtres d'œuvre : Jacques Sgard, Bertrand Folléa, Claire Gautier et France Trébuq - Décembre 1995)

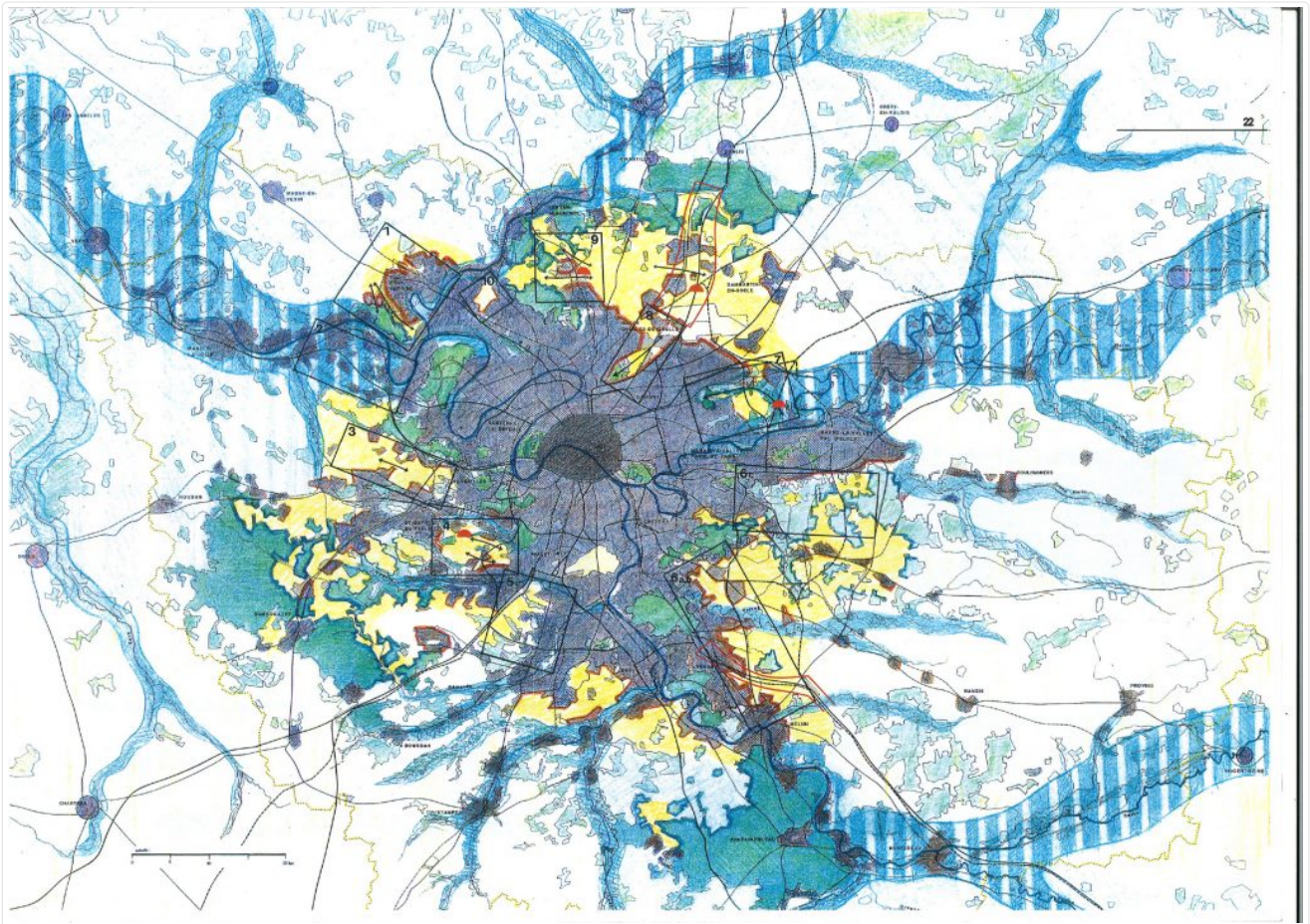


Figure 4 :
Carte de synthèse générale, identifiant en particulier les secteurs clés d'Ile-de-France (encadrés) où les grands paysages « s'avancent » dans l'urbanisation et sont soumis à une pression d'urbanisation plus forte, nécessitant attention. Extrait de l'étude « Les grands paysages d'Ile-de-France : document d'appui aux démarches d'aménagement (Maître d'ouvrage : IAURIF. Maîtres d'œuvre : Jacques Sgard, Bertrand Folléa, Claire Gautier et France Trébuq - Décembre 1995)

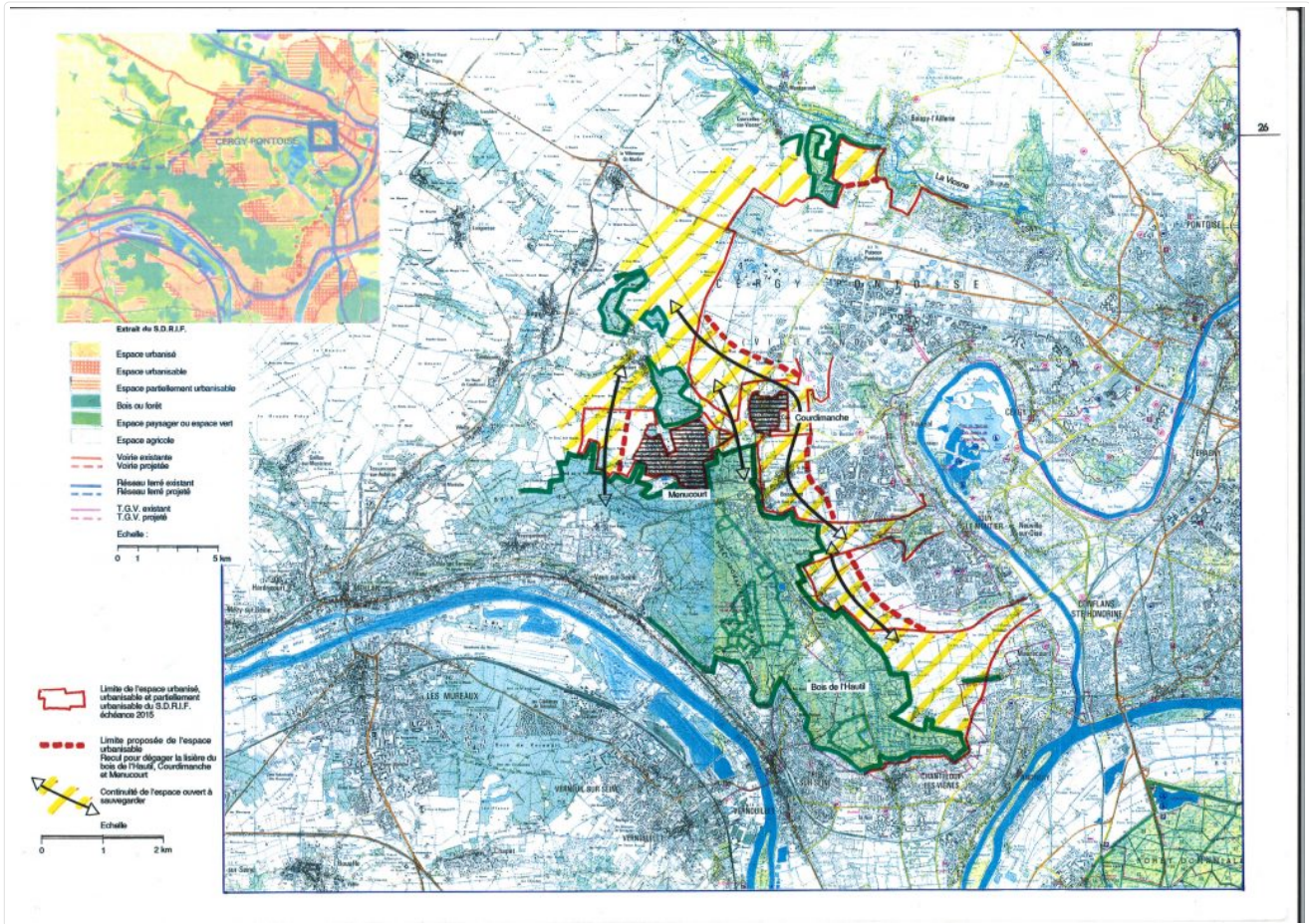


Figure 5 : Proposition localisée d'interprétation de la notion d'espace partiellement urbanisable au SDRIF, dans un des secteurs clés identifiés. Extrait de l'étude « Les grands paysages d'Ile-de-France : document d'appui aux démarches d'aménagement (Maître d'ouvrage : IAURIF. Maîtres d'œuvre : Jacques Sgard, Bertrand Folléa, Claire Gautier et France Trébuq - Décembre 1995)

>synthèse du projet

- Ligne E (PLD)
- Ligne 2 (PLD)
- Ligne 5 (PLD)
- Ligne D (PLD)
-  chemin piéton et piste cyclable
-  équipement
-  terrain de sports
-  extension possible des équipements sportifs plein air
-  place publique
-  parc public
-  bassin
-  bois, bosquets
-  jardins familiaux / partagés
-  maraîchage
-  pâturage (chevaux)

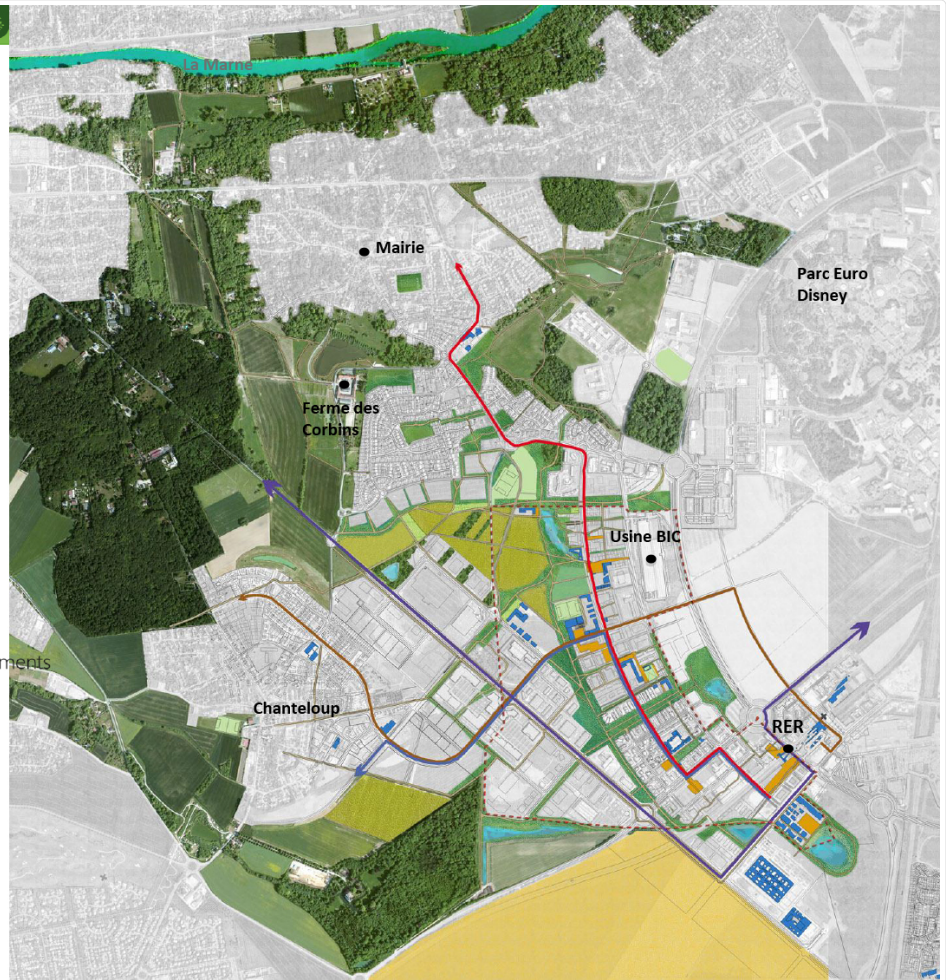


Figure 7:

La démarche paysagère de la planification, fondée sur la réalité sensible, permet un passage plus fluide de l'urbanisme réglementaire à l'urbanisme opérationnel. Ici le concept d'archipel appliqué au projet d'écoquartier de Montévrain, avec continuités d'espaces non bâtis et lisières urbaines pour structurer les quartiers en développement (Ecoquartier de Montévrain. Maître d'ouvrage EPA Marne. Maîtres d'œuvre : agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes + APM Madec architectes. 2011-2019)



Figure 8 :
 Illustrations du concept de lisière urbaine, organisant le développement de l'écoquartier de Montévrain autour d'espaces agricoles soustraits à l'urbanisation (20 ha) et placés en position agri-urbaine (Ecoquartier de Montévrain. Maître d'ouvrage EPA Marne. Maîtres d'œuvre : agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes + APM Madec architectes. 2011- 2019)